

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 18 août 2025 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 1496, rue Jean-XXIII, une distance minimale de 0,6 mètre entre le garage isolé et la ligne latérale droite de terrain au lieu de 1 mètre.
2. Permettre au 3545, rue Prince-Charles, une marge latérale 2 minimale de 1,10 mètre au lieu de 3 mètres.
3. Permettre au 4500-4502, avenue Dozois une largeur d'allée d'accès d'un maximum de 8,20 mètres, au lieu de 6 mètres.
4. Permettre au 3887, rue de Mont-Royal :
 - une marge arrière minimale de 8,35 mètres au lieu de 9 mètres;
 - un nombre minimal de cinq cases de stationnement au lieu de huit cases;
 - une allée de circulation d'une largeur minimale de 5,85 mètres au lieu de 6,70 mètres.
5. Permettre au 5110, rue Domville :
 - une marge latérale 1 minimale de 1,2 mètre au lieu de 1,5 mètre;
 - une marge latérale 2 minimale de 1,21 mètre au lieu de 3 mètres;
 - une largeur du bâtiment minimale de 6,58 mètres au lieu de 7,2 mètres;
 - un rapport espace bâti/terrain minimal de 0,40 au lieu de 0,30.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 1^{er} août 2025.

Carole Leroux
Assistante-greffière